

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 23 novembre 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Sylvain Tousignant

CE-2011-1182-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2011-1183-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2011-1184-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 16 NOVEMBRE 2011

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 16 novembre 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2011-1185-DEC RENOUELEMENT / ADHÉSION / UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / CENTRE DE RESSOURCES MUNICIPALES

ATTENDU la demande de renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec au coût de 74 793,92\$, incluant la tarification au Centre de Ressources municipales (CRM), pour l'année 2012;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif autorise l'adhésion de la Ville de Terrebonne à l'Union des municipalités du Québec au coût de 74 793,92\$, incluant la tarification au Centre des ressources municipales (CRM), pour l'année 2012.

Que la trésorière soit autorisée à émettre le chèque à l'Union des municipalités du Québec.

CE-2011-1186-DEC RÉHABILITATION / SITE DE L'ANCIEN GARAGE MUNICIPAL / 950, MONTÉE MASSON

ATTENDU le projet de réhabilitation du terrain de l'ancien garage municipal situé au 950, montée Masson;

ATTENDU QUE l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a été reçue le 17 mai 2011 et que la

Ville s'est fait confirmer le 9 septembre 2011 une subvention de 96 260\$ dans le cadre du programme ClimatSol ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation est présentement en cours et que l'ouverture est prévue le mardi 29 novembre 2011;

ATTENDU QU'une entente doit être signée entre la Ville de Terrebonne et le MDDEP pour les fins de l'octroi de cette aide financière ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, que le Comité exécutif autorise le président ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tout acte requis à la réalisation des travaux de réhabilitation du terrain sis au 950, montée Masson et à l'octroi de la subvention dans le cadre du programme ClimatSol.

Que M. Marc Léger de la Direction générale soit et est autorisé à représenter la Ville aux fins de l'application du présent contrat.

De plus, la Ville s'engage à respecter, lorsque le terrain décontaminé sera utilisé à des fins de construction, les mesures de lutte contre les changements climatiques prévues à la section 7.3 du Cadre normatif du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – Climat-Sol 2007-2015.

**CE-2011-1187-REC CRÉATION DE POSTE / DIRECTION GÉNÉRALE /
COORDONNATEUR AUX AFFAIRES PUBLIQUES ET
SOCIALES**

ATTENDU QU'il y a lieu de supporter adéquatement la réalisation de la mission de la Direction générale et qu'il a été prévu, dans le budget 2012, la création d'un nouveau poste de Coordonnateur à la Direction générale ;

ATTENDU QUE ce poste s'inscrit dans la volonté de se doter d'une ressource spécialisée dans un rôle corporatif de porte-parole pour les affaires publiques et sociales de la Ville ;

ATTENDU QUE le volume d'activités et les nombreux projets en cours (tels Urbanova) nous amènent à devoir revoir les responsabilités du Coordonnateur actuel à la Direction générale, M. Michel Poirier, en confiant les responsabilités relatives à la coordination des trois (3) commissions reliées aux affaires publiques et sociales à ce nouveau coordonnateur.

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal la création du poste de coordonnateur aux affaires publiques et sociales et que la classe salariale 6 (provisoire) soit attribuée à ce poste.

**CE-2011-1188-REC PROJET DE CONVERSION / PROPRIÉTÉ
RÉSIDENTIELLE À FONCTION COMMERCIALE /
4483, CHEMIN SAINT-CHARLES**

8.1

ATTENDU la demande formulée par « Lachance & associée » (mandataire) à l'effet de convertir la propriété résidentielle située au 4483, chemin Saint-Charles à l'usage d'un service professionnel;

ATTENDU les arguments avancés par le demandeur à l'effet que la propriété bénéficierait à être convertie à la fonction commerciale;

ATTENDU les révisions apportées au projet par le demandeur en date du 20 septembre 2011;

ATTENDU les réserves exposées par la Direction du génie et projets spéciaux à l'effet que la circulation ceinturant le site est susceptible d'engendrer des conflits quant à la sécurité des manœuvres d'accès et de sortie;

ATTENDU les réserves apportées par le Service du développement économique à l'effet que l'offre commerciale est déjà plus importante que la demande dans le secteur;

ATTENDU les réserves de la Direction de l'aménagement du territoire à l'effet que la propriété dispose déjà d'un zonage lui permettant d'opérer une activité d'affaires, de façon moins intensive et qu'une modification du zonage à l'intersection entraînera une pression sur les trois (3) résidences résiduelles dans l'îlot sur Saint-Charles;

Il est unanimement résolu sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine que le Comité exécutif recommande au Conseil de mandater la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, pour préparer un projet de modification réglementaire à l'effet de convertir la propriété située au 4483, chemin Saint-Charles, à la fonction place d'affaires (zonage parcellaire).

Cette autorisation est conditionnelle au dépôt par le requérant d'un plan visant à optimiser les accès, de limiter l'affichage sur socle à une hauteur de trois (3) mètres, de préserver l'aspect résidentiel de l'architecture du bâtiment et de s'enquérir de l'opinion des résidents limitrophes à l'immeuble.

CE-2011-1189-DEC ADOPTION / LISTE / COMPTE À PAYER / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste du compte à payer du fonds d'administration au montant de 938 331.09 \$ préparée le 17 novembre 2011 ;
- la liste du compte à payer du fonds d'administration (Visa) au montant de 1 503,64\$ préparée le 17 novembre 2011.

CE-2011-1190-DEC ADOPTION DE LA LISTE / COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste du compte à payer du fonds des immobilisations au montant de 79 393,92 \$ préparée le 17 novembre 2011.

CE-2011-1191-DEC NOMINATION / SECRÉTAIRE / DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ATTENDU l'affichage du poste de secrétaire à la Direction de l'aménagement du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, de nommer Mme France Peterson au poste de secrétaire à la Direction de l'aménagement du territoire, à compter du 28 novembre 2011, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2011-1192-DEC INTERRUPTION TEMPORAIRE / USINE DE
FILTRATION DE L'EAU POTABLE / LA PLAINE**

ATTENDU QUE l'usine de filtration de La Plaine fut mise à l'arrêt pour fins de réparation de l'ozoneur principal et, pour ce faire, nous avons arrêté la production au début du mois d'octobre 2011 ;

ATTENDU QUE depuis, l'alimentation de l'eau potable du secteur La Plaine provient de la conduite principale de la RAIM dont une partie communique directement au réseau de la partie sud et que l'essentielle entre dans le réservoir de l'usine de la rue Benoît pour être repompée dans le réseau central et vers le quartier village ;

ATTENDU QUE les composantes nécessaires à la réparation sont d'origine française et les délais de livraison sont particulièrement longs ;

ATTENDU les travaux récents d'augmentation de la capacité de production de la RAIM, construite à la fine pointe de la technologie, permet la desserte complète du secteur La Plaine ;

ATTENDU QUE l'interruption actuelle pourrait nous permettre, en plus des réparations au système d'ozonation, d'effectuer une remise en état de tous les composantes et profiter de cet arrêt pour réaliser une évaluation de la réserve d'eau souterraine et la condition résiduelle de la nappe captive ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à la Direction de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise le maintien de l'usine de filtration de La Plaine en arrêt temporaire, et, autorise :

de terminer la mise en ordre des équipements de filtration;

l'évaluation de la condition de la nappe d'eau souterraine qui alimente en eau brute, l'usine de filtration;

à fournir les données au Comité d'approvisionnement en eau de la Ville de Terrebonne au début de l'année 2012, pour fins d'analyse.

**CE-2011-1193-DEC TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL / RUE JEAN-PAUL-
GAGNON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour des travaux d'égout pluvial sur la rue Jean-Paul-Gagnon (SOU-2011-106) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 novembre 2011 à 11 h 01, à savoir :

3093-4459 Québec Inc. / Sablière Jean Villeneuve	57 925,17\$ t.t.c.
Excavation Marcel Clark Inc.	74 956,39\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 3093-4459 Québec Inc. / Sablière Jean Villeneuve s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 9 novembre 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **3093-4459 QUÉBEC INC. (SABLIÈRE JEAN VILLENEUVE)**, datée du 8 novembre 2011, pour des travaux d'égout pluvial sur la rue Jean-Paul-Gagnon, le tout pour un montant de 50 845 \$ (taxes en sus) à être financé à même les surplus réservés pour les infrastructures. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0322 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2011-1194-REC ACHAT / SIX VÉHICULES DE MARQUE FORD

ATTENDU QUE le 13 juillet 2011, le Comité exécutif entérinait la résolution CE-2011-687-DEC concernant l'autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'achat visant des véhicules de marque Ford (SOU-2011-40) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 octobre 2011 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouverte publiquement le 1^{er} novembre 2011 à 11h :

Soumissionnaires	Bordereau	Prix
Jacques Olivier Ford inc.	A	37 092,84 \$ tti
	B	21 260,68 \$ tti
	C	31 407,98 \$ tti
	D	57 046,80 \$ tti
	E	70 504,76 \$ tti
	F Véhicule Option	71 927,68 \$ tti
		11 791,23 \$ tti
Des Laurentides Ford	A	37 684,11 \$ tti
	B	-
	C	32 271,53 \$ tti
	D	57 558,33 \$ tti
	E	68 673,99 \$ tti
	F	-
P.E. Boisvert Auto Itée	A	37 662,47 \$ tti
	B	21 936,26 \$ tti
	C	32 453,81 \$ tti
	D	57 732,63 \$ tti
	E	74 476,19 \$ tti
	F Véhicule Option	72 229,59 \$ tti
11 639,72 \$ tti		
Terrebonne Ford inc..	A	38 625,13 \$ tti
	B	19 503,96 \$ tti
	C	32 133,69 \$ tti
	D	57 605,58 \$ tti
	E	69 400,83 \$ tti
	F Véhicule Option	72 898,96 \$ tti
11 639,39 \$ tti		

ATTENDU l'estimation produite par M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 7 juillet 2011, au montant de 289 369,80\$ (taxes incluses) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, que le Comité exécutif accepte la soumission de Terrebonne Ford inc., étant la plus basse soumission conforme pour le bordereau B et la soumission de Des Laurentides Ford inc. étant la plus basse soumission conforme pour le bordereau E, comme suit :

1. **TERREBONNE FORD INC.** pour le bordereau B, pour un montant de 17 120,00 \$ (taxes en sus) ;
2. **DES LAURENTIDES FORD INC.** pour le bordereau E, pour un montant de 60 280,00 \$ (taxes en sus) ;

Et que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal d'accepter la soumission la plus basse et conforme de Jacques Olivier Ford inc. pour les bordereaux A, C, D et F comme suit :

3. **JACQUES OLIVIER FORD INC.** pour les bordereaux A, C, D et F, excluant l'option de la fourniture et installation d'un réservoir de polyéthylène d'une capacité d'environ 3800 litres, pour un montant de 173 338\$ (taxes en sus) ;

Le tout à être financé à même le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0314 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-1195-DEC SIGNATURE / ENTENTE / MINISTÈRE DU
TRANSPORT DU QUÉBEC / DÉNEIGEMENT DES
BRETelles / AUTOROUTE 40**

ATTENDU le projet présenté par le ministère des transports du Québec relativement à un échange de services entre la Ville de Terrebonne et le MTQ par laquelle le MTQ s'engage à déneiger et déglacer les bretelles de juridiction municipale de l'Autoroute 40 situées à l'intersection de la rue des Migrateurs et montée des Pionniers ;

ATTENDU QU'en contrepartie la Ville s'engage à livrer pour 5 782\$ de sel à l'entrepôt du ministère sous le pont Charles-de-Gaulle, et ce, au mois de janvier de chaque année ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la signature de ladite entente et que M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, ou M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, cette entente valide jusqu'en mai 2014, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2011-1196-DEC SOUMISSION / TRAVAUX AMÉNAGEMENT / PISTE
CYCLABLE / MONTÉE GAGNON ET RUE ARMAND-
BOMBARDIER AINSI QUE RANG SAINT-FRANÇOIS
ET MONTÉE GAGNON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de quatre (4) fournisseurs pour des travaux d'aménagement de piste cyclable aux intersections de la montée Gagnon et de la rue Armand-Bombardier ainsi que du rang Saint-François et de la rue Armand-Bombardier;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 18 novembre 2011 à 9 h 01, à savoir :

Entreprises de Pavage Dion inc.	65 717,64\$ t.t.c.
Paysagiste S. Forget inc.	84 800,00\$ t.t.c.
Construction Anor (1992)	92 632,41\$ t.t.c.

ATTENDU le rapport de Raphaël Beauséjour, ing. jr, coordonnateur de projets d'infrastructures à la Direction du génie et projets spéciaux, daté du 18 novembre 2011, suite à l'ouverture;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la compagnie **ENTREPRISES DE PAVAGE DION INC.**, datée du 18 novembre 2011, pour des travaux d'aménagement de piste cyclable aux intersections de la montée Gagnon et de la rue Armand-Bombardier ainsi que du rang Saint-François et de la rue Armand-Bombardier, le tout pour un montant de 57 685\$ (taxes en sus) à être financé à même le fonds de parcs et terrains de jeux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0325 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-1197-DEC POINT D'INFORMATION / BUDGET PRO FORMA / LA
MAISON DES AINES DE TERREBONNE**

ATTENDU QUE le 12 octobre dernier, le Comité exécutif adoptait la résolution numéro CE-2011-1044-REC recommandant au Conseil municipal d'accepter les termes et conditions énoncés au projet de protocole de gestion avec l'organisme La Maison des Aînés de Terrebonne et que cette recommandation était conditionnelle à la préparation d'un budget pro forma ;

ATTENDU QUE l'assemblée de fondation de l'organisme La Maison des Aînés de Terrebonne aura lieu le 30 novembre 2011 et que le protocole y sera déposé, nous soumettons, tel que demandé, un budget pro forma (annexe 1) ;

ATTENDU QUE ce budget a été élaboré à partir des informations fournies par les organismes (Le Centre des Aînés de Gatineau et La Maison des Aînés de Lévis), selon des estimés obtenus auprès de la Direction du territoire (déneigement, entretien paysager) et selon des estimés soumis par Nacev (consommation énergétique) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif prenne acte de la proposition de budget pro forma pour un montant de 305 000\$/année.

**CE-2011-1198-DEC DEMANDE AUTORISATION / PROCESSUS D'APPEL
D'OFFRES / REMPLACEMENT GRADUEL DU PARC
DE MICRO-ORDINATEURS**

ATTENDU QU'il y a lieu de conserver un parc de micro-ordinateurs adéquat et performant et le plus longtemps possible sous garantie et sous contrat de support, le remplacement annuel d'une partie importante du parc est une solution recommandée ;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de procéder à un appel d'offres public afin de combler les besoins de la ville. Le montant total d'acquisition prévu est de 125 000\$, en conformité avec la demande de nouvelle initiative 2011 DTI-8 ;

ATTENDU QU'il y a maintenant cinq (5) ans que nous avons choisi d'acquérir des postes de travail de marque Lenovo (anciennement IBM). Une étude a donc été conduite afin de valider et de déterminer les meilleurs choix en fonction du rapport coût/bénéfices ainsi qu'en fonction de critères techniques et qualitatifs ;

ATTENDU QUE le renouvellement de cette année comprend les postes de travail du service SIJ (Service d'Identité Judiciaire) de la Police qui nécessitent des particularités de configuration et d'accessoires ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le Comité exécutif autorise la Direction des technologies et de l'information à procéder à un processus d'appel d'offres public pour l'acquisition de micro-ordinateurs dont le coût ne dépassera pas 125 000\$, toutes taxes incluses.

Les sommes requises sont disponibles et une demande de nouvelle initiative en ce sens a été approuvée au budget 2011, laquelle recommande également de retenir à nouveau, pour une période de 5 ans, la marque Lenovo distribuée par de nombreux fournisseurs.

Cette marque de micro-ordinateurs est la mieux classée par le CSPQ (Centre de Services Partagés du Québec) et la deuxième mieux classée par l'étude annuelle du groupe d'évaluation Gartner. Ces équipements sont vendus à des coûts très concurrentiels. Le rapport d'étude est soumis en annexe ainsi que les critères utilisés pour effectuer le choix du fabricant.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0326 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2011-1199-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 h 45.

Président

Secrétaire